

ARRETE N° 2019 - 62

**Composition de la commission consultative paritaire des agents non titulaires
(CCP/ANT)**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Vu, le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2018-150 du 09 octobre 2018 instituant la commission consultative paritaire à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu l'arrêté n° 2018-197 du 07 décembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.es du personnel à la commission consultative paritaire des agents non titulaires.

ARRETE

Article 1 : La commission consultative paritaire des agents non titulaires est constituée comme suit :

1. Représentant.e.s de l'établissement

1.1 Représentant.e.s titulaires

- Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'université Lumière Lyon 2,
- Monsieur Vincent FABRE, Directeur général des services,
- Madame Irène GAZEL, Directrice générale des services adjointe, en charge des ressources humaines et de l'action sociale,
- Monsieur Régis CHADEL, Directeur adjoint à la direction des ressources humaines et de l'action sociale,
- Madame Elise REUSSER, Responsable du service de la formation, du recrutement et du développement des compétences,
- Madame Ruth REVOL, Responsable du service des personnels BIATSS.

1.2 Représentant.e.s suppléant.e.s

- Monsieur Willy BEAUVALLET, Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail,
- Madame Setty MORETTI, Directrice de l'UFR des langues,
- Madame Dawn GREEN, Directrice du centre international d'études françaises,
- Madame Anne-Cécile GERVAIS, Cheffe des services administratifs et financiers de l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion,
- Madame Estelle DE BELLEFON, Cheffe des services administratifs et financiers de l'UFR des langues
- Monsieur Didier CHRISTIN, Directeur adjoint au service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.

2. Représentant.e.s du personnel

2.1 Catégorie A

Titulaires :

- Monsieur Julien KERAMI, ingénieur d'études contractuel - FSU,
- Madame Charlène MENARD, ingénieure d'études contractuelle - FSU,
- Monsieur Jérémie BENMOUHA, assistant ingénieur contractuel - CGT.

Suppléant.e.s :

- Monsieur Erwin GAGNON, ingénieur d'études contractuel - FSU,
- Madame Delphine GIARD, assistante ingénieure contractuelle - CGT,
- Monsieur Roland THIEVENAZ, enseignant vacataire.

2.2 Catégorie B

Titulaires :

- Monsieur Reza HADJIKHANI, technicien de recherche et formation contractuel - FSU,
- Monsieur Hugo FERRANTE, technicien de recherche et formation contractuel.

Suppléant.e.s :

- Madame Aurélie MIALON, technicienne de recherche et formation - FSU,
-

2.3 Catégorie C

Titulaires :

- Madame Adeline BONNET, adjointe de recherche et formation contractuelle - FSU,
- Monsieur Nicolas HOLLER, adjoint de recherche et formation contractuel - CGT.

Suppléant.e.s :

- Madame Cherifa LAOUITI, adjointe de recherche et formation contractuelle - FSU,
- Madame Marielle SCHALCK, adjointe de recherche et formation contractuelle - CGT.

Article 2 : Les membres de la commission consultative paritaire des agents non titulaires sont désigné.e.s pour une période de quatre années, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le Directeur général des services de l'université Lumière Lyon 2 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le **26 FEV. 2019**

Pour la Présidente,
le Directeur Général des Services,



Vincent FABRE

